

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 60/2024

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – La place –
Sté CONCERTO SAS**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 04/03/2024 – de Mme NERRIERE Béatrice – de la Sté CONCERTO SAS– 301 rue de Lille- Centre Actival – 59223 RONCQ ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de pose des totems points nœuds vélos de la CCHF, la place au niveau de la boulangerie ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux de pose des totems points nœuds vélos (places dépose minute), à compter du 18/03/2024 pour un délai d'intervention dans les 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La Sté CONCERTO SAS– 301 rue de Lille- Centre Actival – 59223 RONCQ, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme NERRIERE Béatrice – de la Sté CONCERTO SAS– 301 rue de Lille- Centre Actival – 59223 RONCQ, email : nord@concertosign.fr

Fait à HERZEELE, le 07 mars 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 07 mars 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

